

LE COMITÉ DE DÉFENSE D'ANDENNE INTERROGE LES PARTIS CANDIDATS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES SUR LES SUJETS QUI TRACASSENT LES CITOYENNES ET LES CITOYENS

Comme contribution à la réflexion pré-électorale, le Comité de Défense d'Andenne a décidé de transmettre aux partis politiques une série de dossiers qui intéressent de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, à savoir

- les problèmes de mobilité,
- l'extension potentielle de *Carmeuse*,
- la taxe sur les espaces commerciaux inoccupés par un magasin.

Les problèmes de mobilité

Le premier thème, sur lequel l'a.s.b.l. travaille depuis un quart de siècle (c'était le cheval de bataille de notre regretté membre André Pierre) concerne la mobilité. Les embouteillages impactent principalement les navetteurs qui perdent des centaines d'heures dans les bouchons. Les résultats de notre récente enquête sont publiés sur notre site <https://comitedefenseandenne.be>

La question du contournement d'Andenne revient sur la table. Lors du Conseil Communal du 22 avril 2024, le projet de contournement de la ville proposé par le Service Public de Wallonie a été ouvertement rejeté afin de permettre le projet d'agrandissement de la ville, alors que ce contournement est indispensable et attendu depuis de nombreuses années. Le contournement proposé a pourtant été longuement réfléchi afin d'impacter le moins possible les citoyennes et citoyens, et il est clairement la seule option.

Dans le sondage que le Comité de Défense d'Andenne vient de réaliser, 96,1 % des personnes interrogées estiment que le contournement a priorité sur l'extension de la ville.

Extension potentielle de la carrière du Boltry

Quant à l'extension potentielle de *Carmeuse*, le dossier est au repos mais va sans doute resurgir incessamment. Il est étroitement lié au problème du charroi et donc de la mobilité. Dans notre sondage, il y avait la question suivante : « Êtes-vous conscient.e projet de réouverture de la carrière du Boltry (Seilles) et de son impact considérable sur la saturation et dangerosité de la rue de Tramaka (N921) ». 79,3 % des personnes interrogées répondent par l'affirmative.

Par ailleurs, un certain nombre de Seilloises et Seillois se sont laissé piéger par la communication trompeuse de *Carmeuse* en ce qui concerne les camions et la nouvelle "piste sur site".

Sur base de cette communication "malencontreuse", ces citoyennes et citoyens ont interprété la nouvelle piste comme un moyen de déplacer le trafic existant, et non uniquement le départ de marchandises produites tel que mis en avant. Ce malentendu est très dommageable : Le nombre de camions qui traversent actuellement Seilles, souvent à vitesse déraisonnable, ne va pas diminuer mais, au contraire, augmenter !

Le trafic actuel, alors que la carrière est en "veille", est lié aux fournitures et autres besoins pour le fonctionnement de l'entreprise. Ce trafic est évidemment amené à augmenter fortement lorsque l'entreprise deviendra réellement active, si elle le devient. Ce trafic spécifique

n'empruntera évidemment pas la piste en site propre qui, elle, est dédiée à écouler les marchandises avec un tout autre type de véhicules. La piste ne sera probablement pas praticable par les autres véhicules, utilitaires et semi-remorques ! Concrètement, le charroi rue des Carriers, rue des Écoles, rue du Château ou encore rue du Vigna augmenterait inévitablement.

La taxe sur les espaces commerciaux inoccupés par un magasin

Dans la Cité des Ours, les commerces inoccupés sont légion. Récemment, l'a.s.b.l. Comité de Défense d'Andenne a été interpellée par des propriétaires qui s'interrogent sur le bien-fondé et la gestion des taxes qui frappent les propriétaires.

Ainsi, nous avons demandé, par courriel et par lettre postale, au Collège communal le cadastre de tous les espaces commerciaux concernés, avec quelques questions spécifiques : Tous les espaces commerciaux sont-ils soumis au même taux de taxation ? Y a-t-il des espaces exonérées ? Si oui, lesquels et pourquoi ? Ces informations nous paraissent nécessaires pour garantir la transparence en la matière. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de réponse.

Nous constatons que des rues entières ont l'air sinistrées : Rue Léon Simon, Rue Hannesse, Rue Charles Lapierre, Place du Perron, Rue de la Station (la liste n'est pas exhaustive). Que sont devenus tous les petits commerces qui en faisaient le charme ?

Il convient de rechercher les causes de cette situation : manque de parkings gratuits dans les rues commerçantes, construction accélérée de grands magasins en dehors du centre-ville, projet d'une nouvelle ville (Anton) aux dépens du centre historique d'Andenne et de Seilles.

Pour information : les taxes qu'impose la Ville ne sont nullement anodines. La première année, il s'agit de 180 € par mètre de façade, la deuxième année de 200 €, la troisième de 220 €. Donc, non seulement les propriétaires sont privés de revenus locatifs, mais ils subissent, en plus, une pression financière de la Ville d'Andenne.

Récemment, CANOPEA a dénoncé quatre mythes qui circulent au niveau des constructions :

- Mythe n°1 : Les constructions neuves sont des modèles de durabilité
- Mythe n°2 : La construction neuve est indispensable pour créer du logement
- Mythe n°3 : La construction de logements neufs rend le logement plus abordable
- Mythe n°4 : La démolition-reconstruction vaut mieux que la rénovation

Ces trois dossiers ont été transmis, en date du 29 août 2024, aux partis qui se présentent aux élections communales d'octobre et au grand public par voie de presse.